

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Arrêté du 26 octobre 2020 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 24 septembre 2020 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2020, désignés ci-après :

*Au titre de 2020*

M. Attari (Yanis).  
Mme Baillet (Betty).  
M. Bodenan-Soulier (Théo).  
Mme Bonnard (Olivia).  
M. Bou (Jérémy).  
M. Bouillard (Théophile).  
M. Bourgeaud (Loïc).  
M. Burdel (Rémi).  
M. Caisso (Maxime).  
Mme Coundoul (Amy).  
M. Dassonville (Grégoire).  
M. De Souza (Léon).  
M. Dinc (Ozkan Taha).  
M. Diop (Mouhamadou).  
M. Fall (Mamadou Cisse).  
Mme Garcia (Océane).  
M. Goity (Bixente).  
M. Greffier (Guilhem).  
M. Guenser (Colin).  
M. Henny (Pierre).  
M. Jauhans (Jimmy).  
M. Labadie (Louis).  
Mme Lavorel (Juliette).  
Mme Leca (Alice).  
M. Lemaitre (Ludovic).  
Mme Lharti (Habiba).  
M. Mortelette (Ugo).

M. Pettmann (Matthieu).  
M. Prudhomme (Stéphane).  
M. Scalese (Olivier).  
M. Servo (Benoît).  
M. Simsek (Emre).  
M. Slimane (Mohamed Sid-Ali).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
LUC ROUSSEAU